

4AS FINANCES
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : Avenue Marguerite Puhl Demange
54150 VAL DE BRIEY
R.C.S. VAL DE BRIEY 533 854 469

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 3 DECEMBRE 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le 3 décembre

Les associés de la société 4AS FINANCES, ci-après « la Société » :

- **Monsieur Stéphane PIGUET**, demeurant 7B rue Camille Durutte – 57070 MEY, propriétaire de 408 actions en pleine propriété et 402 actions en usufruit,
- **Madame Angélique PIGUET**, demeurant 7B rue Camille Durutte – 57070 MEY, propriétaire de 94 actions en pleine propriété et 96 actions en usufruit,
- **Monsieur Alexandre PIGUET**, demeurant 7B rue Camille Durutte – 57070 MEY, propriétaire de 166 actions en nue-propriété,
- **Madame Aurore PIGUET**, demeurant 95 cours Charlemagne – 69002 LYON, propriétaire de 166 actions en nue-propriété,
- **Madame Ambre PIGUET**, demeurant 25 rue de Zurich – 67000 STRASBOURG, propriétaire de 166 actions en nue-propriété

Seuls associés de la Société ayant droit de vote et représentant en tant que tels la totalité des 1000 actions composant le capital de la Société ayant droit de vote, ont décidé d'adopter, à la demande du Président, les décisions collectives ci-après.

APRES AVOIR RAPPELE :

1. Que, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts de la Société, les décisions collectives peuvent résulter du consentement des associés exprimé dans un acte sous seing privé, le cas échéant sous signature électronique.

2. Que les associés sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination du Co-Commissaire aux Comptes,
- Changement de la date de clôture de l'exercice social et nouvel exercice social,
- Mise à jour des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

3. A cet effet, il est remis aux associés les documents suivants :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

PREMIERE DECISION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et d'un commun accord décident, conformément à l'article L823-2 du Code de Commerce de nommer :

. la société AUDITEX Réviseurs, société de Commissaires aux Comptes, dont le siège social est situé 151 avenue Aristide Briand à 68200 MULHOUSE, immatriculée au RCS de MULHOUSE sous le numéro 482 071 636,

en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de six exercices, de l'exercice clos le 30 juin 2025 jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2030.

Compte tenu de cette nomination intervenue ce jour, les associés prendront une décision à nouveau au plus tard le 31 décembre 2025 et dont l'ordre du jour consistera en la présentation des comptes consolidés (exercice clos le 30 juin 2025) et en la présentation par les co-commissaires aux comptes de leur rapport sur les comptes consolidés.

La société AUDITEX Réviseurs a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DECISION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décident de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{er} février et 31 janvier et de réduire de 5 mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de 7 mois et sera clos le 31 janvier 2026.

En conséquence, les associés modifient l'article 31 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 31 - EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} février et finit le 31 janvier de l'année suivante."

Le présent acte signé par l'ensemble des associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

M. Stéphane PIGUET

Mme Angélique PIGUET

M. Alexandre PIGUET

Mme Aurore PIGUET

Mme Ambre PIGUET